



## **L'étrange aventure du bourreau de Colmar**

En 1777, le bourreau de Colmar, Georg Michael Volmar, se trouva au milieu d'une affaire qui intrigua toute l'Alsace. En voici le récit, tel qu'on le trouve dans les mémoires de la baronne d'Oberkirch (1).

« Le 7 mai 1777, le bourreau de Colmar fut mis en prison pour s'être absenté sans congé (2). Les magistrats l'interrogèrent à plusieurs reprises, et voici ce qu'il répondit :

Un soir de la fin avril, il était chez lui, tout seul, sa femme et ses aides étant sortis. Il s'occupait à quelques unes des nécessités de sa profession, c'est-à-dire qu'il raccommodait quelques menottes ou quelque gibet, lorsqu'on frappa à sa porte. Il n'hésita pas à ouvrir. Le bourreau est peu craintif ; il reçoit peu de visites, et hors les

ministres de la loi, personne n'approche de cette maison maudite (3).



La maison du bourreau à Colmar, 7 rue Unterlinden. Comme à Strasbourg, elle était adossée intérieurement au rempart.  
Source : Archi-wiki.

Trois hommes enveloppés de manteaux se présentèrent ; un carrosse, arrêté à quelque distance et entouré de 5 ou six autres, avança lentement. Le bourreau vit tout cela ; il s'en étonna, mais ne s'en effraya point.

- C'est vous qui êtes l'exécuteur des hautes œuvres ? demanda l'un des étrangers.

- Oui, monsieur.

- Etes-vous seul ? Nous désirons vous parler d'une chose fort secrète.

- Je suis absolument seul ; entrez, messieurs.

Il les prit pour les envoyés de quelque juridiction voisine, et s'effaça pour leur livrer passage ; mais il n'avait pas achevé sa phrase, que ces hommes se jetèrent sur lui, lui administrèrent une *poire d'angoisse* (4), lui lièrent en un clin d'œil les bras et les jambes, de façon à l'empêcher de faire le moindre mouvement, et l'emportèrent dans la voiture, où ils montèrent après lui. La portière se referma, les gens de l'escorte sautèrent à cheval, tout cela partit au grand galop. Tous gardèrent le silence tant qu'on fut dans la ville ; lorsqu'ils roulèrent sur la terre et que le bruit permit

de s'entendre, celui qui avait déjà parlé toucha le bras de l'exécuteur.

- Ecoute, lui dit-il, et ne crains rien, il ne te sera fait aucun mal. Tu as été enlevé pour accomplir un grand acte de justice. Nous répondons de toi, pourvu toutefois que tu n'essayes pas de fuir, pourvu encore que tu ne cherches pas à pénétrer ce que tu ne dois pas connaître. On ne répondra à aucune de tes questions, on te donnera tout ce dont tu auras besoin, on te ramènera chez toi, ta tâche accomplie, et tu recevras 200 louis pour t'être dérangé de tes occupations.

Le bourreau respira, quoiqu'il ne fût point à son aise. On n'en voulait pas à sa vie, c'était beaucoup, ce qui eut lieu peu après.

- On va t'ôter tes liens et la poire d'angoisses, continua la même voix, on t'ôtera même ton bandeau pendant la nuit ; le jour, on te le mettra de nouveau ; mais c'est à condition que tu obéiras à tous nos ordres, que tu ne prononceras pas un mot ; au premier cri, tu es mort.

Il sentit deux canons de pistolets et un poignard appuyés sur sa poitrine, et il comprit suffisamment qu'un seul parti était à prendre, celui de la soumission. Dès qu'on lui eût ôté son baillon, il jura par tous les serments possibles, de ne rien faire contre le traité proposé, d'accepter toutes les conditions, et de consentir à tout ce qu'on exigerait de lui.

- Bien. Tu n'as rien à craindre, alors.

A dater de ce moment, pas une parole ne fut prononcée ; la voiture roulait toujours et très vite. On relayait souvent, les chevaux étaient préparés d'avance, et jamais, à ce que crut le bourreau, dans les endroits habités. Les stores du carrosse étaient fermés hermétiquement; pourtant quand le jour revint, on banda de nouveau les yeux du prisonnier, et on lui répéta les mêmes menaces, au cas où il tenterait de soulever le bandeau. Du reste, on le traita bien; les coffres renfermaient de bons vins et d'excellentes provisions, dont il eut sa part comme les autres. Lorsqu'il était nécessaire de descendre, c'était toujours dans quelque forêt et dans quelque endroit désert, qu'il ne pouvait ni reconnaître ni remarquer. On lui sembla qu'on avait passé le Rhin, et qu'il gravissait les montagnes. Le soir du deuxième jour (ils montaient

depuis longtemps), on s'arrêta à une porte ; il entendit crier une herse et descendre un pont-levis ; on passa sur un fossé d'une grande profondeur : la sonorité du bruit des roues le lui révéla. Bien que la nuit fût complète, on lui avait remis son bandeau. Les chevaux tournèrent dans une vaste cour, la portière s'ouvrit, deux hommes soutinrent le bourreau par les bras, lui firent monter plusieurs marches ; il entendit retomber autour de lui comme des pertuisanes ou des crosses de mousquet.

- Laissez-vous conduire ! reprit une voix inconnue, car il hésitait.
- Souviens-toi de ta promesse ! ajouta son compagnon de voyage, nous tiendrons toutes les nôtres.

Il lui sembla entrer dans un grand vestibule, puis il traversa plusieurs pièces, vastes, noires et voûtées, très certainement ; enfin, on l'introduisit dans une salle immense, et là, on lui ôta son bandeau. Cette salle était tendue de noir du haut en bas ; quelques torches l'éclairaient à peine. Des hommes en costumes de magistrats, étaient assis à l'entour sur des espèces de chaises ; ils n'avaient point de masques, mais la lumière était si faible, qu'il était impossible, à la distance où ils se tenaient, de distinguer leurs traits (5).

A peine le bourreau était-il entré, qu'une femme voilée fut amenée de l'autre côté. Elle était grande, élancée, et certainement jeune. Une longue robe de velours violet, comme celui des religieuses, la couvrait toute entière. Elle resta immobile au milieu du cercle, les bras cachés dans les manches, la tête haute, pourtant. Celui qui semblait présider l'assemblée se leva.

Nous t'avons envoyé chercher, dit-il en allemand, que le bourreau comme tous les Alsaciens, comprenait, malgré la différence du dialecte (6); nous t'avons envoyé chercher pour exécuter une sentence rendue contre cette femme, afin que cette punition fût ignorée de tous, comme le crime qui l'a provoquée. Tu vas remplir tes fonctions, tu vas décapiter cette créature, que les lois humaines ne pouvaient atteindre, et qui est cependant coupable d'un crime irrémissible.

Le bourreau, tout bourreau qu'il fût, était honnête homme ; il tuait pour le compte des messieurs de Colmar, avec un arrêt signé

d'eux, enregistré, paraphé, revu par les gens du roi, avec le grand sceau de la ville et les sceaux fleurdelisés. Ici, c'était autre chose ; il s'agissait, à ses yeux, d'un assassinat, car il ne pouvait reconnaître l'autorité de ces étrangers, dont le visage même restait pour lui une énigme ; il réunit donc tout le courage de sa conscience, et répondit d'un ton assez ferme :

- Je ne ferai point tout cela.

Un cliquetis d'épée se fit entendre autour de lui, et lui donna à penser que les robes des juges n'étaient pas aussi pacifiques qu'elles en avaient l'air. Il jeta les yeux sur la condamnée, du reste immobile comme si ce débat eût été pour elle dénué de tout intérêt.

- Tu as promis d'obéir, répéta la voix de celui qui l'avait enlevé, et tu t'es soumis à notre vengeance, si tu reprenais la parole donnée.

- J'ai cru qu'il s'agissait d'un jugement secret, mais régulier. Je ne suis point un assassin. Messieurs, qui que vous soyez, je n'accepte pas votre mandat, je ne toucherai pas à un cheveu de cette femme. D'ailleurs qu'a-t-elle fait ?

Le président sembla consulter ses collègues du regard, puis il se releva vivement, et s'écria d'une voix tonnante :

- Tu demandes ce qu'a fait cette femme ? Je puis te le dire, et alors tes cheveux se dresseront d'horreur sur ta tête ; alors, tu n'hésiteras plus à devenir l'instrument de notre justice, alors...

- Assez, interrompit la femme, en étendant vers lui son bras, assez ! Vous pouvez me faire mourir, mais vous ne pouvez pas, vous ne devez pas révéler à un homme de cette espèce, ce que vos oreilles ont entendu. Si je suis coupable, punissez-moi ; je me sou mets, c'est plus que vous n'avez le droit d'attendre.

Le silence succéda à cette altercation, un silence solennel, glacial, interrompu seulement par le balancier d'une grosse pendule invisible, et qui tout à coup sonna onze heures (7).

- Il n'y a pas un instant à perdre, recommença le chef ; obéis.

On lui présenta un glaive fort long et très affilé, assez semblable à ceux des exécuteurs, en Suisse.

- Non, répéta-t-il ; non, faites vous-mêmes, puisque vous condamnez sans titre, exécutez vos sentences.

La victime ne fit toujours pas un mouvement.

- Ecoute, dit son premier interlocuteur, tiens-tu à la vie ?

- Oui, pour ma femme et pour ma petite fille, qui n'auraient plus un appui au monde si je leur manquais.

- Eh bien ! Choisis ; lorsque l'horloge sonnera le quart, si cette femme n'a pas été décapitée de ta main, tu mourras d'un coup de pistolet, tiré par la mienne.

- Eh ! Que ne la tuez-vous, alors, si vous vous résignez à devenir assassin ?

Le juge frémit sous sa longue robe.



**L'épée du bourreau de Strasbourg (vers 1670). La lame à double tranchant, large de 6 cm, pèse 3 kg et porte l'inscription : « Quand je lève mon épée, que Dieu accorde au pauvre pécheur la vie éternelle ». Source : DNA**

- C'est à toi de choisir, continua-t-il.

Le bourreau avait résisté de tout son pouvoir ; il commença à avoir peur, tout brave homme qu'il fût, et l'attitude de ses persécuteurs lui parut plus effrayante qu'auparavant. Il se résolut pourtant à faire bonne contenance, tant qu'il pourrait. Le balancier marchait toujours ; chaque coup retentissait dans le cœur du malheureux, placé entre le crime et la mort. Un silence morne régnait dans cette salle ; tous étaient immobiles, surtout celle qui fournissait le sujet de la tragédie. Le bourreau se mit à prier en lui-même ; il invoqua la Vierge et les saints, car il était catholique. Le résultat de la prière fut qu'il s'écria :

- Tuez-moi si vous voulez, je n'obéirai pas.
- Tu as encore dix minutes pour te décider, répliqua froidement le juge.

Le même silence régna, toujours interrompu par ce balancier inflexible, mesurant la vie de chacun, des heureux comme des misérables. C'était une terrible scène que celle-là. La femme ne faisait pas un mouvement ; lorsque le quart sonna, ce coup de cloche de l'éternité pour elle, elle ne releva même pas la tête, elle était ou bien innocente ou bien endurcie. Sur un signe du principal personnage, deux subalternes s'avancèrent vers l'exécuteur et lui présentèrent le glaive. Il secoua la tête, et le repoussa de la main, sans avoir la force de parler. Le président prépara son pistolet, il le vit et devint plus pâle encore.

- Mon Dieu, pensa-t-il, voulez-vous que je laisse ici une veuve et un orphelin ?

Soit que cette idée le rattachât à la vie, soit que ses forces de résistance fussent épuisées en face de l'arme braquée sur lui, il céda.

- Je consens, je consens.

Ces mots, dits d'une voix basse et étranglée, s'entendirent pourtant dans toute la salle. Il prit le glaive, et le toucha de son pouce, pour s'assurer qu'il était bien affilé ; il fit ensuite deux pas en avant. La condamnée restait debout et ne s'agenouilla pas.

- Ne lui donne-t-on pas un prêtre ? dit-il tout à coup en s'arrêtant.
- Remplis ton office, lui fut-il répondu, et ne t'inquiète pas du reste.
- Je ne puis exercer ainsi, il faut que cette dame soit liée.
- Liée, moi ! s'écria-t-elle avec une indicible fierté.
- Attachez les mains de cette femme ! dit la voix impassible du justicier.

Deux hommes s'avancèrent ; elle se redressa de toute sa hauteur :

- Osez-vous bien ?

Ces mots arrêtaient les deux domestiques, ou du moins ceux qui en remplissaient les fonctions.

- Obéissez-moi, reprit le président.

En quelques secondes, la femme fut attachée à un billot qu'on venait d'apporter ; son voile relevé à l'endroit du cou, elle cessa de résister dès qu'elle se vit comprimée, et redevint immobile.

- Frappe, ou...répéta le juge, dirigeant à nouveau son pistolet.

Une sorte de vertige s'empara du bourreau, soit l'amour de la vie, soit la crainte, soit peut-être cet enivrement qui, dit-on, domine les hommes dans certaines circonstances, il leva son sabre, et frappa un coup, dont la violence sépara la tête du corps, sans qu'il eût besoin d'y revenir deux fois. Il laissa ensuite tomber son arme, et lui, cet homme de fer, accoutumé au sang, servant depuis vingt ans de ministre, il tomba de toute sa hauteur, évanoui près de la victime qu'il avait sacrifiée. Quand il revint à lui, il était de nouveau enfermé dans le carrosse, le bandeau sur les yeux, enveloppé d'un manteau qui cachait ses habits maculés, et dès qu'il reprit ses sens :

- Voilà ton salaire, lui dit celui qui l'avait amené ; on l'a doublé, parce que tu es un honnête homme.

Le retour se passa de la même manière ; le quatrième jour au soir, il était chez lui. Seulement on le laissa sur le bord de l'Ill, dans une prairie proche de sa demeure. Il retrouva sa femme bien inquiète, et les magistrats furieux.



**Henriette Louise de Waldner von  
Freundstein, baronne d'Oberkirch  
(1754 - 1803)**

C'est par ses mémoires que l'affaire du  
bourreau nous est parvenue.

Ce que je viens d'écrire est copié à peu de choses près sur sa déposition. On nous l'a lu à cette époque à Strasbourg, chez M. le

lieutenant général, et j'obtins la permission d'en prendre un double. La justice de Colmar fit les recherches les plus actives, et ne découvrit rien. On n'en sut jamais davantage (8) ».

**Pierre Jacob**

## Notes

(1) *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, publiées par le comte de Montbrison, son petit-fils, Tome Premier, Paris, 1853, p.96 suiv.

(2) En 1747, la veuve du bourreau de Colmar, Frédéric Burckhardt vend à Georges Michel Vollmar, né en 1706 à Wissembourg et bourreau à Hagen (près de Karlsruhe) la charge pour la somme de 9000 livres. En 1750, celui-ci associe son fils Georges Frédéric. En 1760, la ville attribue la charge "à perpétuité" à la famille Vollmar. En 1785, Georges Michel décède à Colmar, malade. Il a eu 3 épouses : Anna Maria Heidenreich (en 1725), Anna Magdalena Pflüger (1741), Maria Magdalena Schneider (en 1756), Maria Catharina Bader (1767).

(3) Instrument qu'on introduisait dans la bouche de suppliciés pour les empêcher de crier, tout en permettant la respiration. Les exemplaires conservés datent au plus du XVII<sup>e</sup> siècle.

(4) Sur les activités du bourreau, DANIEL MARTIN, *New Parlement*, Strasbourg, 1660, p. 372 suiv. Sur sa place dans la société, curieux témoignage de l'Hermine, en contrepied de l'idée d'un bourreau isolé de la société : « Mais une autre prévention, qui nous paraît bien plus étrange, c'est que non seulement les Allemands n'ont pas d'horreur pour la personne du bourreau, au contraire, qu'il y est en quelque espèce de vénération, on ne l'appelle que le Maître par excellence; il est bienvenu partout, il est de toutes les fêtes et de tous les régals. Pour moi, je n'ay jamais pu m'accoutumer à la présence de cet honnête homme-là ; je ne pouvais seulement souffrir qu'il me saluât en passant dans la rue. Voilà ce que produit l'opinion. » LAZARE, LA SALLE DE L'HERMINE, *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace, 1674 et 1681*, Mulhouse, 1886.

(5) On ne peut s'empêcher de penser à un rite maçonnique ou à une séance de la Sainte Vehme. Ce tribunal médiéval, bien qu'en déclin depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, continue de fonctionner jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Wikipedia : *Fehme*. Les rideaux, les torches, les voûtes, la herse, le pont-levis pourraient provenir de quelque roman inspiré du Moyen-Age. La baronne a baigné dans cette atmosphère nostalgique en vogue à son époque.

(6) Le juge se serait donc exprimé en haut-allemand, et il aurait été le premier à le faire. Volmar, Alsacien de souche, mais de la région de Wissembourg, connaissait le francique. Ses kidnappeurs, venus d'outre-Rhin, devaient parler l'alémanique. Silence du texte sur ce point.

(7) Cette horloge trouve tout-à-fait sa place dans ce décorum préromantique auquel elle apporte une touche de suspense.

(8) La baronne a visiblement romancé le document qu'elle a eu sous les yeux. Le récit attribué au bourreau est également trop précis pour un homme soumis aux émotions de cette aventure. Si les ajouts viennent de lui, son scénario pourrait avoir été monté pour cacher une autre histoire, qui nous échappera toujours. GERALD PIETREK. *La ténébreuse affaire du bourreau de Colmar, 1777, réalité ou mythe ?* (2016).

